Envoyé en préfecture le 11/03/2026
Reçu en préfecture le 11/03/2026
Publié le
ID : 035-200072452-20260309-CC_2026_086-DE

FOUGÈRES AGGLOMÉRATION

Délibération n° 2026.086

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE FOUGÈRES AGGLOMERATION**

Séance du Lundi 9 mars 2026 à 19 h

Le Conseil de Fougères Agglomération s'est réuni le **Lundi Neuf Mars Deux Mil Vingt-Six** à dix-neuf heures au Siège de la Communauté d'Agglomération – Parc de l'Aumaillerie – 1 rue Louis Lumière - à LA SELLE EN LUITRE, sous la présidence de M. Patrick MANCEAU, Président.

Nombre de Conseillers Communautaires :	
En exercice :	58
Présents :	45
Pouvoirs :	4
Votants :	49

Date de la convocation : 3 mars 2026

Date d'Affichage : 10 mars 2026

Vote :	
Pour :	49
Contre :	0
Abstentions :	0

Étaient présents : Patrick MANCEAU – *Président*
Michel BALLUAIS – Marie-Claire BOUCHER – Bernard DELAUNAY – Joseph ERARD – Louis FEUVRIER – Alain FORET – Marie-Laure NOËL – Louis PAUTREL – Anne PERRIN – Jean-Claude RAULT – *Vice-présidents délégués*

Daniel BALLUAIS – Isabelle BIARD – Joseph BOIVENT – Serge BOUDET – Jean-Christian BOURCIER – Roland BOUVET – Roger BUFFET – Maria CARRE – Laurence CHEREL – Denis CHOPIN – Hubert COUASNON – Noël DEMAZEL – Christophe DEROYER – Patricia DESANNAUX – Franck ESNAULT – Christian GALLE – Monique GALODE – Vanessa GAUTIER – Hervé GUILLARD – Christophe HARDY – Karine HUART – Stéphane IDLAS – David LEBOUVIER – Alice LEBRET – Arnaud LECHEVALIER – Diana LEFEUVRE – Laurent LEGENDRE – Mathieu MILESI – Jean-Pierre OGER – André PHILIPOT – Monique POMMEREUL – Olivier POSTE – Patricia RAULT – Annick ROCHELLE – *Conseillers*

Cécile PARLOT a donné pouvoir à Patrick MANCEAU
Marylène LE BERRIGAUD a donné pouvoir à Anne PERRIN
Michelle GARAVAGLIA a donné pouvoir à Michel BALLUAIS
Anthony FRANDEBOEUF a donné pouvoir à JC RAULT

Gilbert BOUFFORT assistait à la séance

Étaient excusés :
Cécile PARLOT – *Vice-présidents délégués*
Éric BESSON – Isabelle COLLET – Christelle CORNEE – Virginie D'ORSANNE – Anthony FRANDEBOEUF – Michelle GARAVAGLIA –Evelyne GAUTIER-LE-BAIL – Elsa LAFAYE – Marylène LE BERRIGAUD – Antoine MADEC – Jean-Claude NOEL – Pierre THOMAS – *Conseillers*

Secrétaire de séance : Maria CARRÉ est désignée secrétaire de séance

Envoyé en préfecture le 11/03/2026
Reçu en préfecture le 11/03/2026
Publié le
ID : 035-200072452-20260309-CC_2026_086-DE

Fougères Agglomération **2026.086**

2026.086 - Équipements et politique culturels - Conservatoire de musique - Réduction des frais d'inscription suite à la fermeture de décembre 2025

Le Conservatoire de musique a dû fermer exceptionnellement du 28 novembre au 19 décembre 2025. Cette décision résultait d'un chevauchement imprévu de deux phases du chantier de réhabilitation du couvent des Urbanistes, rendant momentanément inaccessibles sept salles de cours situées dans le bâtiment historique.

Dans ce cadre, il est proposé de réduire les frais annuels d'inscription selon les modalités suivantes :

- au prorata de la période de fermeture (principe : 3 semaines de fermeture / 34 semaines de cours sur l'année scolaire 2025/2026) ;
- uniquement pour les cursus avec cours individuels ci-après : parcours diplômant classique, parcours diplômant Musiques Actuelles Amplifiées, parcours diplômant musiques traditionnelles, parcours non diplômant personnalisé, parcours non diplômant formation complémentaire, parcours non diplômant adulte, parcours non diplômant adaptés ;
- uniquement si le montant de réduction est supérieur ou égal à 10 € ;
- sous la forme d'un remboursement pour les usagers ayant réglé la totalité des frais annuels d'inscription (transmission exigée d'un RIB) ou sous la forme d'une diminution du 3ème tiers pour les usagers réglant en trois fois ;
- uniquement si les usagers formulent une demande explicite écrite dans les deux mois suivants la réception du mail d'information qui sera adressé par le secrétariat (le cas échéant, transmission du RIB compris dans le délai des 2 mois).

Vu l'avis de la commission « Équipements et politique culturels » en date du 21 janvier 2026,

Vu l'avis du Bureau communautaire en date du 2 mars 2026 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération DÉCIDE, à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** la réduction des frais d'inscription annuels au conservatoire de musique, au titre de la fermeture survenue du 28 novembre au 19 décembre 2025, selon les modalités décrites ;
- **D'AUTORISER** le Président ou Vice-Président délégué à signer tous documents afférents.

Fait et délibéré en séance le 09/03/2026
Pour expédition conforme,
Le Président,
Patrick MANCEAU